

ÉTUDIANTS DU GROUPE IGS EN DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER

THE GROUPE IGS STUDENTS TRAVELLING ABROAD

Dans le cadre du contrat d'assurance que le Groupe IGS a souscrit auprès la MAIF, tous les étudiants du Groupe IGS bénéficient des garanties « Responsabilité civile - Défense » « Indemnisation des Dommages corporels », « Dommages aux biens » (dans la limite de 600 euros), « Recours-Protection Juridique » et « Assistance ».

Under the insurance policy that the Groupe IGS has taken out with MAIF, all Groupe IGS students benefit from «Civil Liability - Defense», «Compensation for Bodily Injury», «Property Damage» (up to a limit of 600 euros), «Recourse-Legal Protection» and «Assistance» coverage.

Ces garanties sont acquises à l'occasion des activités organisées sous l'égide du GROUPE IGS, trajets inclus.

These coverages are acquired on the occasion of activities organized under the aegis of the GROUPE IGS, including travel.

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, dès que lors que le séjour n'excède pas un an.

The guarantees apply worldwide, provided that the stay does not exceed one year.

Lorsque les étudiants sont à l'étranger dans le cadre de leur cursus (pour un stage, une formation, des semaines de cours ou autre), les garanties précitées sont acquises 24h/24h (y compris pendant leurs activités quotidiennes) et la garantie « Responsabilité Civile - Défense » intègre dans cette situation la couverture des risques locatifs (ou d'occupants) temporaires.

When students are abroad as part of their studies (for an internship, a training course, weeks of classes or other), the aforementioned guarantees are acquired 24 hours a day (including during their daily activities) and the «Civil Liability - Defense» guarantee includes coverage for temporary rental (or occupier) risks in this situation.

Lorsque les étudiants restent en France, ils sont couverts uniquement sur le lieu de stage, trajets inclus.

When the students stay in France, they are covered only at the place of internship, including travel.

La mise en œuvre de la garantie « Assistance » est subordonnée à l'appel préalable d'INTER MUTUELLES ASSISTANCES (I.M.A.), dont le numéro de téléphone, est le suivant / The implementation of the «Assistance» cover is subject to the prior call of INTER MUTUELLES ASSISTANCES (I.M.A.), whose telephone number is as follows:

0 800 875 875

Pour appeler de l'étranger, composer / To call from abroad, dial: (indicatif de sortie du pays/ country exit code) + 33 5 49 77 47 78

PLUS PRÉCISÉMENT / Specifically:

- (i) Les étudiants bénéficient automatiquement de la garantie assistance dès qu'ils partent à l'étranger dans le cadre de leur formation/cursus, sans franchise kilométrique.**

Students automatically benefit from the assistance coverage as soon as they go abroad as part of their training/course, with no mileage deductible.

- (ii) En cas de maladie ou d'accident subi par un étudiant pendant un déplacement à l'étranger, où que ce soit dans le monde, il devra contacter le numéro précité. Il sera mis en contact avec un médecin de l'I.M.A. qui contactera l'hôpital où l'étudiant est soigné et décidera avec ses homologues locaux si l'étudiant peut rester sur place ou doit être rapatrié (chez lui ou dans un hôpital proche de son domicile. Le rapatriement des autres participants déplacement pourra aussi être décidé. Seul le médecin de l'I.M.A. sera décisionnaire. Si l'étudiant veut être rapatrié sans accord du médecin de l'I.M.A., le rapatriement ne sera pas pris en charge par le contrat d'assurance du Groupe IGS.**

(In the event of illness or accident suffered by a student while travelling abroad, anywhere in the world, the student must contact the above-mentioned number. He/she will be put in contact with an I.M.A. doctor who will contact the hospital where the student is being treated and will decide with his/her local counterparts whether the student can stay at home or must be repatriated (at home or in a hospital near his/her home). The repatriation of the other traveling participants may also be decided.

Only the I.M.A. doctor will make the decision. If the student wants to be repatriated without the agreement of the I.M.A. doctor, the repatriation will not be covered by the Groupe IGS insurance contract.

- (iii) Les frais médicaux pris en charge le sont dans la limite de 80.000 € par an. Les tests PCR (Covid-19) ne sont pas pris en charge, de même que les frais dans le cadre d'une mise en quatorzaine. En cas fermeture des frontières du pays étranger où séjourne l'étudiant, il n'y aura pas de prise en charge des conséquences car il s'agit d'une décision des autorités locales.**

Medical expenses are covered up to a limit of €80,000 per year. The PCR tests (Covid-19) are not covered, nor are the expenses for a 14 days quarantine. In case of border closure of the foreign country where the student is staying, there will be no coverage of the consequences because it is a decision of the local authorities.

PRÉCAUTION DANS TOUS LES CAS / Caution in all cases:

Il est important de vérifier les consignes et recommandations publiées et mises à jour par le Ministre des Affaires Etrangères.

It is important to check the instructions and recommendations published and updated by the Minister of Foreign Affairs.